

Séance du conseil communal

du 20 novembre 2024 | convocation du 14 novembre 2024

Présents

Bourgmestre

ZOVILÉ-BRAQUET Marion (CSV) – MZB

Échevin

ANSAY Stéphanie (LSAP) – SA

SCHMITZ Jean-Pierre (CSV) – JPS

Conseillers communaux

AXMANN Robert (DP) – RA

DI GENOVA Jean-Pierre (CSV) – JPDG

EIFES Eric (DP) – EE

ENTRINGER Marc (CSV) – ME

LOOSE Yves (CSV) – YL

THOMÉ Pol (LSAP) – PT

ZHU Dali (DP) – DZ

Secrétaire communal, f. f.

TAZIAUX Tim

Rédactrice

THILL Melissa

Excusé

ARRENSDORFF Jean-Jacques (Déi Gréng) – JJA

Ordre du Jour :

Séance publique :

1. Résultat de l'Enquête interne
2. Approbation du budget annuel de l'Office social Ieweschte Syrdall
3. Approbation du plan de gestion annuel 2025 - Triage Contern
4. Conversion de poste
5. Approbation d'un acte d'achat - Terrains à Moutfort
6. Approbation d'une convention - Club Aktiv Plus Syrdall
7. Modification budgétaire - Adaptations budget extraordinaire
8. Subsidés extraordinaires
 - 8.1. Subside extraordinaire - Faire Genoss um Kaffisdësch
 - 8.2. Subside extraordinaire - SCAP
9. Mise à jour membres commissions consultatives et groupes de travail
10. Prise de connaissance des statuts d'une association
11. Confirmation des règlements temporaires
12. Validation des recettes
13. Informations et questions des conseillers

Séance huis clos :

14. Démission volontaire d'un fonctionnaire
15. Engagement d'un employé communal C1 - service scolaire/réception
16. Décision individuelle de classement
17. Présentation du résultat de l'analyse organisationnelle

Séance publique :

1. Résultat de l'Enquête interne

Mme la Bourgmestre informe le Conseil que les accusations de harcèlement moral formulées par l'avocat des deux plaignants contre le Collège échevinal de Contern se sont avérées non fondées. Ces conclusions résultent d'une enquête menée de manière objective et contradictoire par une société externe mandatée par le Collège des Bourgmestre et Échevins. Une enquête interne n'aurait pas été possible pour des raisons juridiques, car le conseil échevinal était lui-même concerné.

Le cabinet d'avocats ayant analysé les faits rapportés par cette société externe a conclu que les accusations sont infondées. Les témoignages et l'analyse juridique excluent clairement l'accusation de harcèlement moral. Dès le 13 septembre 2024, une société externe avait été mandatée afin d'examiner ces accusations dans le respect des droits de chacun, en appliquant une méthodologie rigoureuse et impartiale. Une convention de collaboration signée le 20 septembre 2024 précisait que le Collège échevinal n'interférerait en aucune manière dans le déroulement ou les résultats de l'enquête, le rapport étant directement transmis au cabinet d'avocats et n'est à ce jour pas consultable par le collège échevinal.

Cette enquête a été réalisée en conformité avec l'article L-246-3 (3), point 2° du Code du travail, garantissant un cadre juridique adapté et une procédure équitable. Dans un souci de neutralité et de respect du cadre légal, le Collège échevinal s'est abstenu de toute prise de position avant la production de conclusions objectives. Cette retenue a toutefois été perçue, à tort, comme une attitude défavorable, ce qui a pu affecter la confiance dans nos institutions et peser sur le moral de l'administration communale.

Mme la Bourgmestre rappelle que des divergences d'opinion ou des contrariétés peuvent survenir dans les relations de travail. Cependant, la commune de Contern demeure engagée à offrir à tout son personnel un environnement de travail respectueux et sain. La commune continuera de veiller au respect des procédures équitables et contradictoires dans le traitement de toute plainte, tout en renforçant une dynamique de collaboration fondée sur le respect mutuel et l'engagement envers les citoyens. Elle réaffirme son ambition de garantir un cadre professionnel épanouissant à son personnel, contribuant ainsi à servir la population avec excellence.

Le consultant chargé de l'enquête fournit des précisions supplémentaires sur les termes de la convention de collaboration, mettant en avant son objectif principal de garantir la neutralité de l'en-

quête. Il explique que cette neutralité a été assurée en permettant la transmission directe et intégrale du dossier aux avocats, sans nécessiter de validation préalable par le Collège des Bourgmestre et Échevins ni de partage du contenu avec ce dernier, sous quelque forme que ce soit. Le consultant aborde également brièvement la méthodologie appliquée auprès des témoins et des plaignants, précisant que son rôle se limitait à la collecte et à l'analyse factuelle. Enfin, il souligne que le dossier a été transmis aux avocats, estimant ne pas être qualifié pour émettre un avis juridique sur les faits rapportés.

2. Approbation du budget annuel de l'Office social Ieweschte Syrdall

Le collège échevinal propose d'approuver le budget rectifié 2024 et le budget annuel 2025 de l'Office social Ieweschte Syrdall, tels que présentés.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité d'approuver le projet du budget rectifié 2024 et du budget 2025 de l'Office social « Ieweschte Syrdall ».

Vote pour : MZB, SA, JPS, RA, JPDG, EE, ME, YL, PT, DZ

3. Approbation du plan de gestion annuel 2025 - Triage Contern

Le collège échevinal propose d'approuver le plan de gestion annuel 2025 tel que présenté.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité proposer à l'approbation de l'Autorité supérieure le plan de gestion annuel 2025 de la forêt communale - propriété de Contern (propr), commune.

Vote pour : MZB, SA, JPS, RA, JPDG, EE, ME, YL, PT, DZ

4. Conversion de poste

Le collège échevinal propose de convertir le poste de fonctionnaire du groupe de traitement C1, sous-groupe technique, créé lors de la séance du conseil communal en date du 19 février 1986, en poste d'employé communal du groupe d'indemnité C1, sous-groupe technique, à 100% pour les besoins du service communication.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité d'accepter la proposition du collège échevinal.

Vote pour : MZB, SA, JPS, RA, JPDG, EE, ME, YL, PT, DZ

5. Approbation d'un acte d'achat - Terrains à Moutfort

Le collège Échevinal propose d'approuver l'acte notarié 901/2024 pour les 5 parcelles sises à Moutfort appartenant à la Famille RONCK-LEPAGE et Monsieur Pierre THEISEN.

M. Axmann demande si le collège échevinal a déjà rencontré l'agriculteur dont le hangar se trouve à proximité.

M. Schmitz répond que le collège échevinal engagera un dialogue avec l'agriculteur dès que ce dernier aura présenté son projet, afin de convenir d'une solution appropriée.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident avec 7 voix pour et 3 contre d'approuver l'acte de vente numéro 901 signé en date du 8 novembre 2024.

Vote pour : MZB, SA, JPS, JPDG, ME, YL, PT

Vote contre : RA, EE, DZ

6. Approbation d'une convention - Club Aktiv Plus Syrdall

Le collège échevinal propose d'approuver la convention Club Aktiv Plus Syrdall qui règle le fonctionnement du Club Senior / Club Aktiv Plus (appelé « Syrdall »).

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité d'approuver la convention signée en date du 3 juin 2024 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg (l'Etat), l'Association Syrdall Heem A.s.b.l. (l'organisme gestionnaire) et les administrations communales de Betzdorf, Bous-Waldbredimus, Contern, Dalheim, Lenningen, Niederanven, Sandweiler, Schuttrange et de Weiler-la-Tour (les parties).

Vote pour : MZB, SA, JPS, RA, JPDG, EE, ME, YL, PT, DZ

7. Modification budgétaire - Adaptations budget extraordinaire

Le collège échevinal propose de transférer 500.000€ du budget 2024 initialement prévu pour le projet de logements sociaux à Oetrange, retardé, vers les infrastructures du PAP Contern Sud afin de couvrir les dépenses et clôturer le chantier.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité d'adopter la modification budgétaire suivante telle que propose par le collège échevinal.

Vote pour : MZB, SA, JPS, RA, JPDG, EE, ME, YL, PT, DZ

8. Subsidés extraordinaires

8.1. Subside extraordinaire - Faire Genoss um Kaffisdës

Le collège échevinal propose d'allouer un subside extraordinaire de 500,00 € à la commune de Schuttrange pour la participation et soutien du projet Fairtrade du budget 2024.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité d'allouer un subside extraordinaire de 500,00 € à la commune de Schuttrange pour la participation et le soutien du projet Fairtrade « Faire Genoss um Kaffisdës ».

Vote pour : MZB, SA, JPS, RA, JPDG, EE, ME, YL, PT, DZ

8.2. Subside extraordinaire – SCAP

Le collège échevinal propose d'allouer un don extraordinaire à l'association « SCAP – Lëtzebuerger Aktiounskrees Psychomotorik asbl » et d'inclure l'association dans les subsides annuels à partir de l'année 2025.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité d'allouer un subside extraordinaire de 50,00 € à l'association « SCAP – Lëtzebuerger Aktiounskrees Psychomotorik asbl » et d'inclure l'association dans les subsides annuels à partir de l'année 2025.

Vote pour : MZB, SA, JPS, RA, JPDG, EE, ME, YL, PT, DZ

9. Mise à jour membres commissions consultatives et groupes de travail

Le collège échevinal propose de démissionner Madame Marie-Thérèse WEBER de la commission du 3ème âge et Monsieur Jeff DECKER de la commission des Sports et du groupe de travail Pacte nature, conformément à leurs demandes.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité d'accepter la proposition du collège échevinal.

Vote pour : MZB, SA, JPS, RA, JPDG, EE, ME, YL, PT, DZ

10. Prise de connaissance des statuts d'une association

Le collège échevinal propose de prendre acte des statuts de l'association « D'Borschten ».

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité de prendre acte des statuts de l'association.

Vote pour : MZB, SA, JPS, RA, JPDG, EE, ME, YL, PT, DZ

11. Confirmation des règlements temporaires

Mme la Bourgmestre présente les règlements de circulation temporaire édictés d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins suivants :

Date du règlement, objet :

28.10.2024, Règlement temporaire à Moutfort – Rue de Medingen

30.10.2024, Règlement temporaire à Moutfort – Rue

de Contern

30.10.2024, Règlement temporaire à Contern – Rue de Luxembourg

30.10.2024, Règlement temporaire à Contern – Rue Von der Feltz

06.11.2024, Règlement temporaire à Moutfort – Kiem

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité de confirmer les règlements

de circulation.

Vote pour : MZB, SA, JPS, RA, JPDG, EE, ME, YL, PT, DZ

12. Validation des recettes

L'échevin ayant les finances parmi ses attributions présente les recettes de l'exercice 2024 suivantes :

Article	Libellé de l'article	
1/910/168000/99002	Subvention dans le cadre de l'extension du campus scolaire «Um Ewent»	1 147 500,00 €
2/112/748310/99001	Remboursement par le fonds pour dépenses communales : Elections et référendum	10 149,88 €
2/120/748320/99001	Remboursement différence sur salaires	11 569,20 €
2/120/748320/99001	Remboursement différence sur salaires	7 712,80 €
2/120/748392/99001	Remboursement mutualité et caisse de Sécurité Sociale	7 925,32 €
2/130/748380/99002	Remboursement des frais d'annonces avancés (publications des avis au public commodo, PAP)	1 123,20 €
2/170/707280/99001	Remboursement divers : Taxes, redevances, recettes et remboursements divers	350,12 €
2/170/744560/99001	Fonds de dotation globale des communes	2 316 821,00 €
2/242/748380/99001	Remboursement des frais de la part de ANNE asbl pour la Maison Relais	28 244,04 €
2/242/748380/99001	Remboursement des frais de la part de Anne asbl pour le "Jugendhaus"	17 279,04 €
2/413/707250/99002	Location de la chasse	969,61 €
2/425/702300/99001	Production d'électricité - Paiement Enovos Luxembourg SA	361,79 €
2/611/708212/99001	Loyers et charges locatives d'immeubles batis	33 337,01 €
2/611/708212/99001	Loyers et charges locatives d'immeubles batis	22 637,01 €
2/611/748380/99001	Remboursement des frais d'électricité avancés	1 093,13 €
2/640/744611/99001	Eclairage public sur la voirie de l'Etat-remboursement des frais d'électricité	33 806,98 €
2/890/705100/99002	Recettes divers des manifestations culturelles et festivités	227,20 €
2/910/744611/99001	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés	6 409,99 €
2/920/706160/99001	Cours de langue pour les adultes	4 957,50 €
	Total	3 652 474,82 €

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité de valider les recettes telles que présentées.

Il est précisé que M. Axmann était absent de la salle lors de cette décision.

Vote pour : MZB, SA, JPS, JPDG, EE, ME, YL, PT, DZ

13. Informations et questions des conseillers

M. Schmitz fait le bilan de la Journée de l'Arbre qui s'est tenue récemment, en remerciant particulièrement le personnel communal ainsi que l'association Gaart an Heem pour leur organisation exemplaire.

M. Loose partage un retour positif sur l'événement ContArt du week-end dernier et exprime sa gratitude envers le personnel impliqué, avec une

mention spéciale pour la jeune équipe de communication.

M. Thomé rapporte les détails du «Quizowend», qui a rassemblé 60 participants répartis sur 10 tables représentant 13 nationalités différentes. Il met en avant le succès de l'événement, qui a conduit à des demandes pour organiser une prochaine édition. Il revient également sur la réunion du SISEC du 17

octobre 2024, lors de laquelle une visite de la nouvelle extension du crématoire a été effectuée, avec une ouverture de l'annexe prévue pour 2025

En conclusion, Mme la Bourgmestre adresse une invitation chaleureuse à l'ensemble de la communauté à participer au «Chrëschtmaart», qui se tiendra les 6, 7 et 8 décembre 2024 à Moutfort.